



## **Thème 3.** **Formes urbaines et modes d'habiter**

**NANCY BOUCHE**

**Inspectrice générale de l'équipement  
honoraire  
JURISTE, CONSULTANTE**

***REINTEGRER L'HABITAT POPULAIRE  
DANS LA VILLE (DOM)***

**VILLES ÉQUATORIALES  
GUYANAISES DURABLES  
QUELLES PERSPECTIVES ?**

# Les quartiers d'habitat populaire

## De quoi parle-t-on ?

- L'habitat spontané ou informel
- Quantification
- Problématique :
  - Absence de droits
  - De sécurité, de garanties, d'assurances, de financements
  - De protection – situations locatives



# Les modes de traitement de ces quartiers et les critiques

- Les opérations traditionnelles de « RHI »
- Les critiques du rapport Letchimy
  - Mode à tout faire souvent inadapté
  - Méconnaissance des situations existantes et des aspirations des habitants
  - Problèmes de gouvernance
  - Absence de réponses à nombre de situations
  - Subsistance, voire développement- de l'habitat informel

# Les orientations opérationnelles

- Elaborer des PCLHI et des PILHI
- Traiter les urgences
- Traiter in situ les quartiers d'habitat informel lorsque cela est possible : les RHS
- Diversifier les outils
- Repenser la conduite d'opération
- Expérimenter de nouvelles formes d'aide aux « occupants fonciers sans titre »

# La « loi Letchimy »

- Une définition de « l'habitat informel »
- La reconnaissance partielle des « occupations foncières sans titre » - et non d'une propriété
- L'ouverture d'une indemnisation pour perte de jouissance et relogement, à la charge de la collectivité, dans les cas définis par la loi :
  - Opérations d'aménagement et équipements publics, nécessitant éviction et démolition
  - Les situations de risques
  - Occupants, bailleurs et activités

# La « loi Letchimy » (suite)

- Le traitement de l'habitat insalubre ou en péril
  - Responsabilité du « constructeur » en insalubrité
  - En péril
  - Des sanctions pénales : poursuivre les « marchands de sommeil »
  - Un nouveau périmètre insalubre comme support des RHS
  - L'extension de la « loi Vivien »
- Les biens en état manifeste d'abandon : faciliter l'appropriation publique